

RAPPORT D'ACTIVITÉ  
SERVICE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILÉS



# Sommaire

Synthèse .....	3
1. Présentation du Grand Belfort .....	4
Organisation du service .....	5
Fréquences de collecte .....	7
2. Indicateurs techniques .....	8
Prévention des déchets .....	9
La Collecte Sélective .....	10
Conteneurs enterrés .....	11
La collecte des encombrants sur rendez-vous .....	12
Les déchetteries .....	13
Logistique conteneurs .....	15
Sensibilisation des usagers .....	16
3. Indicateurs financiers .....	19

# Synthèse

Les principaux **faits marquants de 2018** pour le service de collecte des déchets ménagers de l'agglomération furent les suivants :

- Uniformisation de la tarification du service à la TEOM pour toutes les communes du Grand Belfort,
- Extension du service de collecte des gros encombrants sur rendez-vous à toutes les communes du Grand Belfort,
- Installation de la déchetterie mobile 3 jours par semaine sur l'Aéroparc de FONTAINE,
- Lancement de l'étude sur la tarification du service et l'incitation au tri,
- Lancement de l'étude sur le réseau de déchetteries du Grand Belfort,
- Distribution des bacs jaunes sur les 18 communes non encore équipées,
- Ouverture de la déchetterie de SERMAMAGNY le lundi,
- 14 nouveaux points de regroupement enterrés mis en service,
- Développement des actions de la Police du Tri,
- Développement de la communication du service,
- Augmentation de 10% de la performance de tri des emballages en verre (30 kg/hab/an)
- 59 046 tonnes de déchets collectés, dont 25 158 tonnes d'ordures (239 kg/hab/an)
- 6 209 tonnes de recyclables collectés, donnant une performance de recyclage hors verre de 50 kg/hab/an en sortie de centre de tri (25 kg/hab/an sans les fibreux).

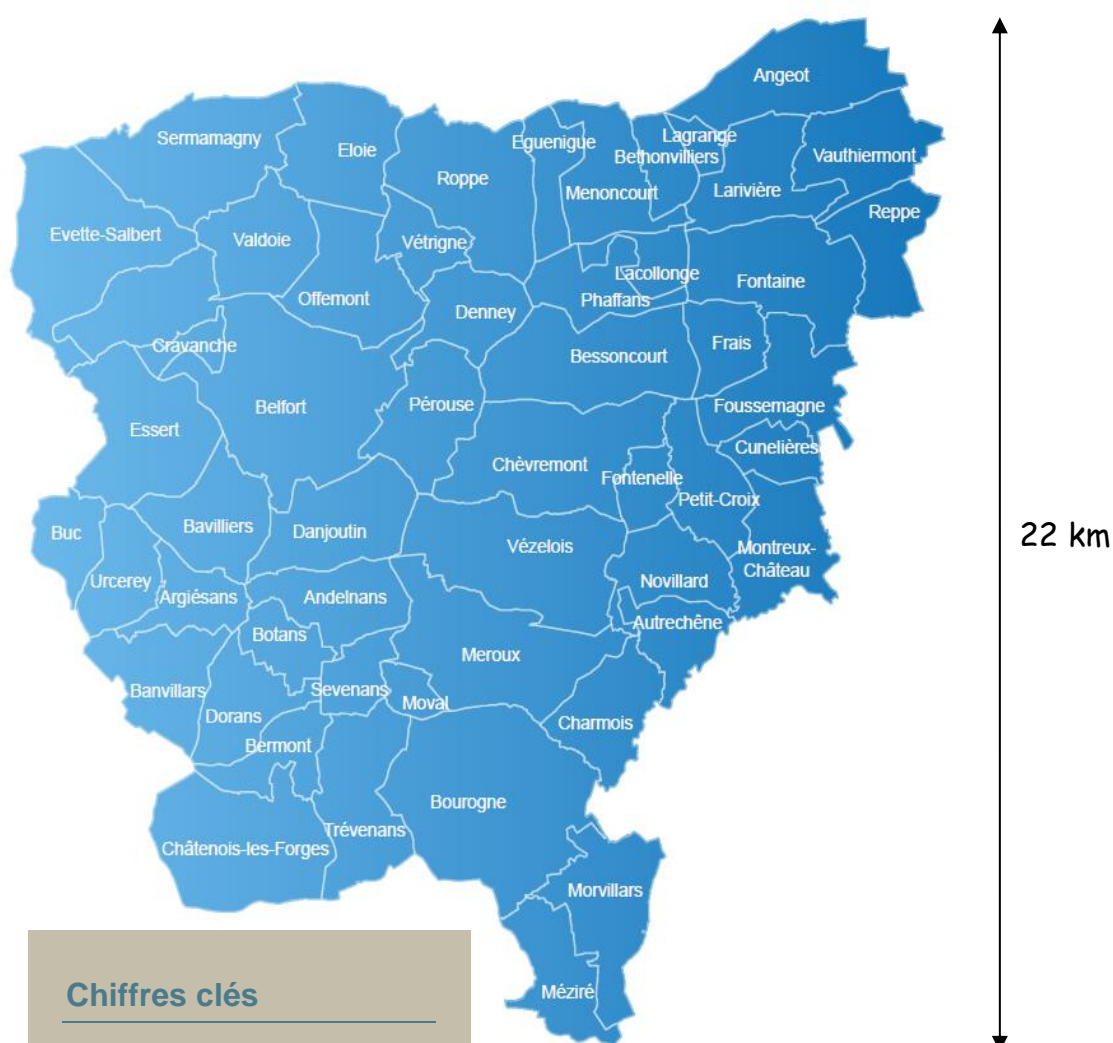
Les **perspectives pour 2019** sont les suivantes :

- Modification des modalités de la collecte des gros encombrants sur rendez-vous dans le cadre de l'interdiction de dépôt sur l'espace public,
- Fin de l'étude sur la tarification du service et l'incitation au tri,
- Fin de l'étude sur le réseau de déchetteries du Grand Belfort,
- Réflexion avec le SERTRID sur l'application de la compétence traitement,
- Suppression de la Redevance Spéciale,
- Intégration du budget déchets ménagers au budget principal,
- Modernisation de la gestion informatique des services,
- Etudes d'aménagement des nouveaux bureaux du service.

# 1. Présentation du Grand Belfort

Le Grand Belfort exerce la compétence collecte pour les 53 communes qui le composent en 2018 (52 communes en 2019 depuis que MEROUX et MOVAL ont fusionné au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour former la nouvelle commune MEROUX-MOVAL), avec environ 105 000 habitants, dont plus de 50 000 sur la ville centre BELFORT.

La compétence traitement a été déléguée au SERTRID, syndicat regroupant les 3 collectivités exerçant la collecte sur le Territoire de Belfort, gérant l'usine d'incinération et la filière de transfert et traitement des déchets verts. Les indicateurs techniques et financiers du SERTRID sont disponibles sur le site internet [www.sertrid.fr](http://www.sertrid.fr).



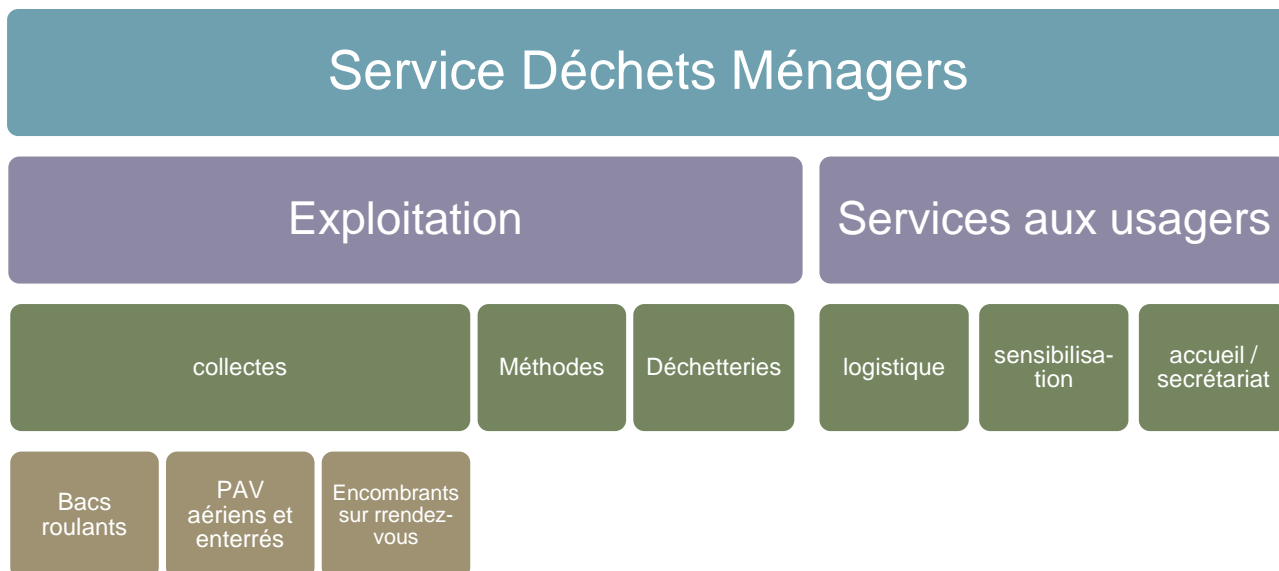
## Chiffres clés

**53** communes  
**105 312** habitants  
(contrat CITEO, INSEE 2017)  
**263** km<sup>2</sup>  
**400** hab/km<sup>2</sup>



## Organisation du service

### Organigramme du service Déchets Ménagers en Régie



Le service Déchets Ménagers du Grand Belfort se compose de 79 agents titulaires à fin 2018, dont 8 encadrants, une chargée de mission en CDD et une équipe de 5 agents assermentés du Centre de Gestion.

La régie du Grand Belfort se charge de toute la collecte des déchets sauf celle des bacs bruns (Ordures Ménagères Résiduelles) et jaunes (recyclables) sur les 18 communes de l'ex CCTB : collectes réalisées par COVED pour les recyclables ( 1 à 2 BOM sur 1 jour par semaine) et VEOLIA pour les OMR (1 BOM 3 jours par semaine).

68 % de l'effectif direct quotidien est affecté à la collecte des bacs en porte à porte. Chaque jour, 12 Benne à Ordures Ménagères (BOM) collectent ces bacs roulants, 8 pour les bacs bruns et 4 pour les bacs jaunes. 4 camion-grues collectent les Points d'Apport Volontaire (PAV), 2 camions-grue collectent les encombrants sur rendez-vous du mardi au vendredi, et 2 camions équipés de compacteurs Packmat gèrent les bennes des déchetteries.

### Chiffres clés

**85** agents

**20** camions de collecte en régie au quotidien

**3** déchetteries fixes et **1** déchetterie mobile



Chaque foyer du Grand Belfort est maintenant équipé d'un bac brun (ou gris) pour les OMR et d'un bac jaune pour les déchets recyclables (papiers/cartons, bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques, briques alimentaires), et doit se rendre à des Points d'Apport Volontaire (PAV) pour y déposer ses emballages en verre. En 2018, près de 20 % de la population de l'agglomération a été desservie par des conteneurs enterrés en pied d'immeuble ou en entrée de lotissement, avec les trois flux de déchets : OMR, recyclables et verre. Les quartiers d'habitat dense n'ayant pas toujours suffisamment de place pour stocker des bacs jaunes en plus des bruns, de nombreuses adresses sont équipées en PAV jaune pour le tri des recyclables. Cela porte à près de 32 % la population desservie en apport volontaire pour le tri des emballages recyclables.

Les habitants des 18 communes de l'ex CCTB, anciennement collectées par le SMICTOM de la zone sous-vosgienne, sont restés en extension de consignes de tri des plastiques (bouteilles, flacons, pots, barquettes et films), alors que les autres communes du Grand Belfort sont à la consigne nationale (bouteilles et flacons). Ils ont été dotés en milieu d'année 2018 de bacs jaunes.

Tous les habitants ont accès au réseau de trois déchetteries fixes, réparties du nord au sud, à SERMAMAGNY, DANJOUTIN et CHATENOIS-LES-FORGES, et à la déchetterie mobile à l'est sur la commune de FONTAINE. Ils ont la possibilité de prendre un rendez-vous pour faire collecter des gros encombrants (mobilier, électroménagers) devant chez eux. Ils peuvent aussi acquérir un composteur de 280 litres pour la moitié de son prix, soit 25 €. Des bennes à déchets verts dans certaines communes éloignées des déchetteries complètent le réseau de collecte.

Le financement du service de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés en 2018 était réalisé par le biais de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), associé à la Redevance Spéciale pour les non assujettis à la TEOM et les gros producteurs. Ce mode de financement a été uniformisé sur l'ensemble du Grand Belfort au 1<sup>er</sup> janvier 2018.



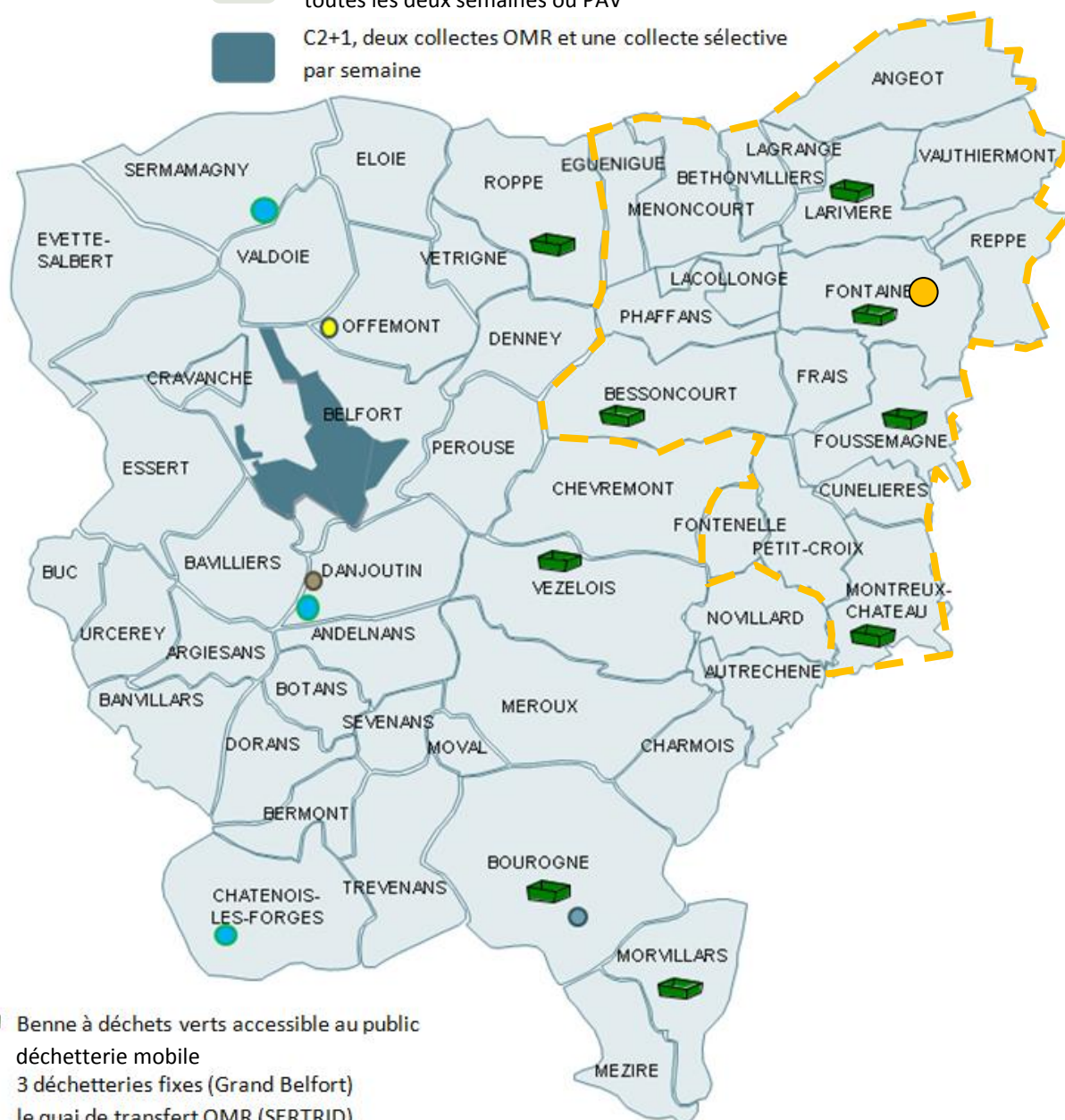
## Fréquences de collecte

Sur la carte des fréquences de collecte ci-dessous, sont positionnés les sites techniques liés à la collecte, ainsi que les fréquences de collecte des bacs roulants :

C1+1/2, une collecte OMR (ordures ménagères résiduelles) par semaine, et une collecte sélective toutes les deux semaines ou PAV



C2+1, deux collectes OMR et une collecte sélective par semaine



Benne à déchets verts accessible au public



déchetterie mobile



3 déchetteries fixes (Grand Belfort)



le quai de transfert OMR (SERTRID)



la plateforme de transfert Collecte Sélective (Est Recyclage sous contractant de SCHROLL)



l'UIOM (SERTRID), incinérateur à production d'électricité



18 communes ex CCTB en extension de consigne de tri et dont les bacs sont collectés en prestation



## 2. Indicateurs techniques

Les tonnages de déchets collectés en 2018 sont détaillés ci-après :

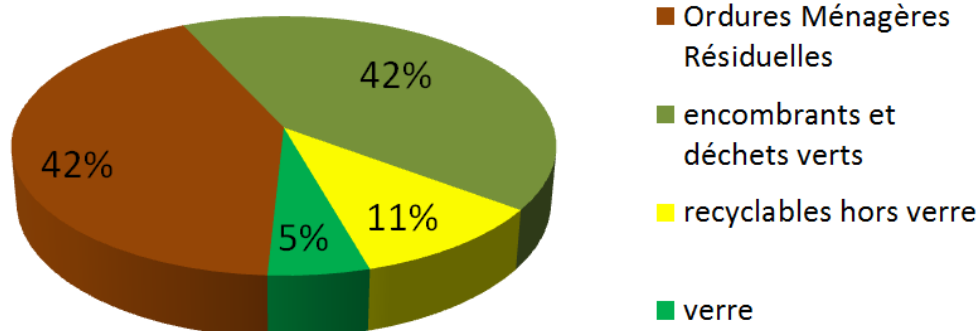
### *Evolution 2018 des tonnages sur le périmètre Grand Belfort*

	Tonnage 2016	Tonnage 2017	Tonnage 2018	Evolution 2017 à 2018
ordures ménagères résiduelles (OMR)	26 177	25 942	<b>25 158</b>	↘-3%
encombrants et déchets verts	21 665	21 514	<b>24 537</b>	↗+14%
recyclables hors verre	6 193	6 078	<b>6 209</b>	↗+2%
verre	2 811	2 847	<b>3 142</b>	↗+10%
<b>tonnage total</b>	<b>56 846</b>	<b>56 381</b>	<b>59 046</b>	↗+4,7%

On note une diminution des ordures ménagères résiduelles de 3% (près de 800 tonnes) et une augmentation des recyclables et des déchets occasionnels (encombrants et déchets verts). Il y a surtout une hausse nette de 10% du tonnage de verre collecté à périmètre équivalent : les actions de communication et les actions de contrôle / sensibilisation de la Police du Tri, semblent donc porter leurs fruits.

L'augmentation forte en déchetterie (environ 3 000 tonnes, soit près de 5% du total des déchets collectés) provient pour 80% de l'augmentation du tonnage de déchets encombrants, et pour 20% des déchets verts. Cela peut s'expliquer en partie par le report de l'utilisation de la déchetterie du SMICTOM sur la déchetterie mobile.

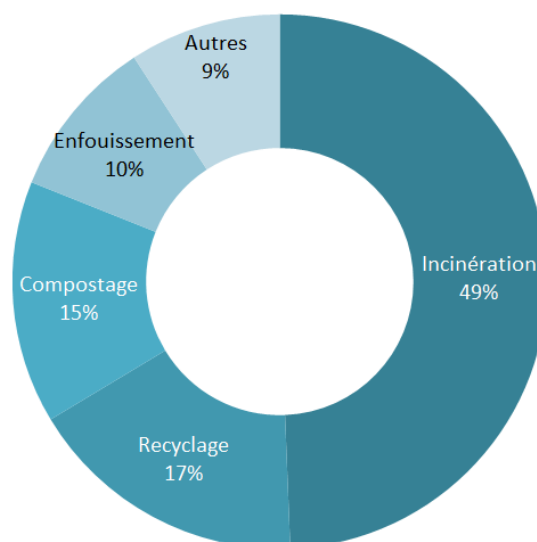
### *Répartition des tonnages collectés*





### Répartition des modes de traitement

L'incinération reste le principal mode de traitement, suivi du recyclage et du compostage.



La composition des déchets collectés par la collectivité et ramenée à l'habitant du Grand Belfort en 2018 est au total de 565 kg/hab/an (568 kg/hab/an au niveau national en 2016). **A noter que la part de déchets professionnels assimilés vient gonfler cet indicateur ramené à l'habitant.**

### Evolution des performances de collecte en comparaison à 2010

en kg/hab/an	collecte 2010*	collecte 2016	collecte 2017	collecte 2018	par rapport à 2010
ordures ménagères résiduelles (OMR)	334	249	246	<b>239</b>	↘-28%
encombrants et déchets verts	102	206	204	<b>233</b>	↗+126%
recyclables hors verre	38	59	58	<b>59</b>	↗+55%
verre	24	27	27	<b>30</b>	↗+22%
<b>tonnage total</b>	<b>498</b>	<b>540</b>	<b>535</b>	<b>561</b>	↗+13%

### Prévention des déchets

En comparaison à l'exercice 2010 servant de référence au niveau national pour les objectifs de réduction des déchets (-10% en 2020 par rapport à 2010), l'agglomération a vu la répartition des flux fortement évoluer, avec -28% d'ordures ménagères résiduelles par habitant, mais une explosion de déchets occasionnels. Cela s'explique notamment par l'ouverture des déchetteries en 2011 en remplacement des collectes systématiques sur le trottoir.

Ainsi, l'indice de réduction des déchets ménagers et assimilés par rapport à 2010 (indice 100) est calculé à 113.

Le Plan Local de Prévention rédigé en 2015 prévoit la distribution de « stop pub ». Ceux-ci ont été mis à jour et de nouveau mis à disposition dans les mairies du Grand Belfort.

De même, le compostage individuel fait l'objet d'une promotion auprès des particuliers.

215 composteurs ont été vendus en 2018, soit plus du double qu'en 2017. Avec ces composteurs vendus à la moitié du prix coûtant (25€ pièce), les usagers participent à la prévention des déchets en diminuant le tonnage de déchets organiques emmenés à l'incinération.



Le Plan Local de Prévention sera révisé en 2019 et la promotion du compostage individuel encore renforcée.

### La Collecte Sélective



Le verre est collecté en point d'apport volontaire (PAV). Il y a 352 points de collecte de verre répartis sur le territoire du Grand Belfort. Les conteneurs métalliques de 3 à 4 m<sup>3</sup> sont vidés en régie à l'aide d'un camion amplirol grue. Ce dernier déverse le verre dans une fosse de transfert située rue des Carrières à Belfort, en vue de sa reprise par le verrier. Des semi-remorques transportent ensuite le verre depuis la fosse à l'usine de recyclage à Gironcourt (88). Les tonnages collectés ont progressé de 10% en 2018 ce qui permet l'atteinte d'une performance de 30 kg/hab/an ce

qui est encore en dessous des 39 kg/hab/an de la région Bourgogne Franche-Comté en 2017, mais c'est mieux que la moyenne nationale en milieu semi urbain à 27 kg/hab/an.

**15 % d'erreurs de tri** sur les recyclables triés chez SCHROLL.  
Il est de 27% sur le secteur en extension des consignes de tri.  
Le surcoût de ces erreurs est d'environ **168 000 €TTC** en 2018.

15%  
d'erreurs de  
tri



Centre de tri de SCHROLL, PFASTATT (68)

Les autres emballages recyclables, ainsi que les papiers, sont collectés dans des bacs jaunes en porte à porte, ou dans les 204 PAV présents en pied d'immeubles ou en entrée de lotissements.

Les recyclables collectés sont déversés sur une plateforme de transfert chez Est Recyclage à Offemont, puis transportés au centre de tri du prestataire SCHROLL à

Pfastatt (68). Ceux du secteur en extension de consignes de tri sont emmenés au centre de tri de COVED à ASPACH(68) qui est chargé de trier les recyclables et de les valoriser.



### Conteneurs enterrés

La mise en place de conteneurs enterrés a deux objectifs principaux : ils améliorent le cadre de vie tout en luttant contre le risque incendie sur l'habitat dense existant, et ils permettent de limiter l'expansion des kilomètres de collecte dans le développement des gros lotissements. Enfin, ils favorisent le tri des ordures par les habitants en présentant sur un même point les 3 flux de collecte Verre, Emballages recyclables, et Ordures Ménagères Résiduelles.

En 2018, 14 nouveaux points de regroupement enterrés ont été mis en service :

- Bavilliers, 2 points rue de Délémont (avec Territoire Habitat),
- Belfort avec Territoire Habitat, 2 points rue Blum, rue Braille, rue des Frères Lumière et rue de Giromagny
- Cravanche, rue Pasteur (aménagement neuf par le promoteur immobilier)
- Essert, rue des Noisetiers, 2 points rue des Eglantines, rue Ballinamuck (aménagement neuf par le lotisseur)
- Moval, rue de Courtèlement 2<sup>ème</sup> phase (aménagement neuf par le lotisseur)
- Valdoie, avenue de Gaulle (avec NEOLIA)



La société CNET Environnement a réalisé la prestation d'entretien des conteneurs enterrés (lavage, désinfection, graissage et remplacement de rivets) avec deux campagnes spécifiques aux conteneurs d'ordures et une troisième pour tous les conteneurs des trois flux.

### La collecte des encombrants sur rendez-vous

Mise en service début janvier 2015, ce service a pour vocation d'aider les usagers à se débarrasser de leurs gros électroménagers et de leurs gros meubles ou literies.

Les usagers appellent le portail téléphonique de la Ville de Belfort et du Grand Belfort (03 84 90 11 71) et se voient proposer une date de collecte. Les déchets déposés pour 8h du matin, sont enlevés par un équipage de deux agents sur un camion grue, puis déposés en déchetterie dans les filières appropriées. Les rendez-vous peuvent être demandés aussi via internet sur le site du Grand Belfort.

5002 enlèvements ont ainsi été traités en 2018 (+14% par rapport à 2017) mais seulement 3393 enlèvements correspondent à des rendez-vous de particuliers : cela signifie qu'un tiers des enlèvements d'encombrants en 2018 est dû à un dépôt sauvage sur le domaine public.



## Les déchetteries

Un réseau de 3 déchetteries et 1 déchetterie mobile est à la disposition des particuliers du Grand Belfort. Les usagers se voient attribuer un badge d'accès à la déchetterie sur présentation d'un justificatif de domicile.



Les horaires d'ouverture des déchetteries fixes sont les suivants :

Le lundi, seules les déchetteries de DANJOUTIN, et SERMAMAGNY sont ouvertes. L'ouverture de 17h à 18h est effective entre le 15 avril et le 14 octobre.

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
9h30-12h	9h30-12h	9h30-12h	9h30-12h	9h30-12h	9h-17h
13h30-17h	13h30-17h	13h30-17h	13h30-17h	13h30-17h	
17h-18h	17h-18h	17h-18h	17h-18h	17h-18h	17h-18h

La déchetterie mobile est implantée sur l'Aéroparc de FONTAINE aux horaires suivants :

- Jeudi et vendredi : 12h - 19h
- Samedi : 9h - 12h et 13h - 17h

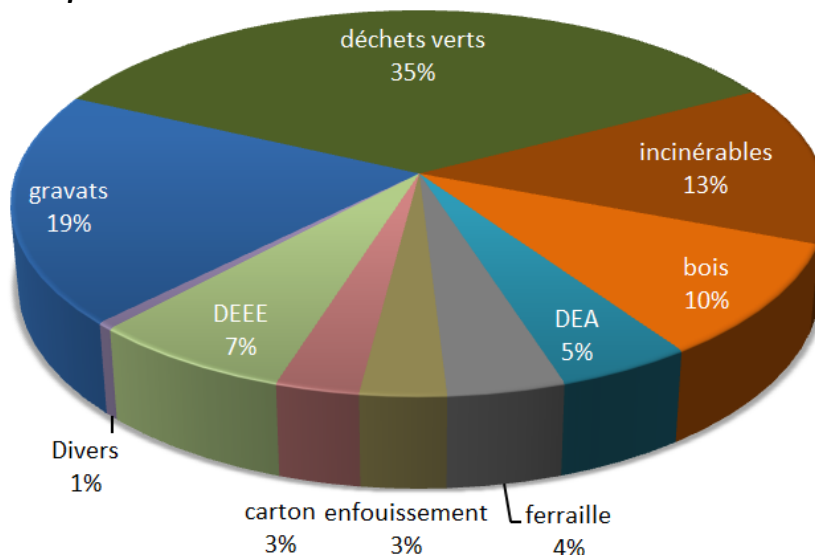
Les encombrants collectés sur la déchetterie mobile sont ramenés sur celle de DANJOUTIN ou directement dans les filières de traitement.



## Tonnages par matériau collecté en déchetteries et bennes déchets verts

	2016	2017	2018
gravats	3 566	3 747	4 776
déchets verts déchetteries	3 380	3 423	3 521
bennes déchets verts	5 224	5 084	5 153
incinérables	3 061	2 877	3 306
bois	2 050	1 749	2 349
ferraille	920	859	1 140
enfouissement	794	830	995
carton	560	610	727
DEEE	644	585	709
DEA	828	1 155	1 721
Divers	638	596	140
<b>TOTAL (tonnes)</b>	<b>21 665</b>	<b>21 514</b>	<b>24 537</b>

### Répartition des déchets occasionnels collectés en 2018 :



En poids, la plus grosse proportion de déchets collectés est représentée par les déchets verts dont 40% seulement proviennent des déchetteries. Suivent les gravats, devant les incinérables et le bois. Dans les divers, se retrouvent les déchets toxiques (peintures, etc...), les pneus, les batteries, les huiles végétales, les piles.

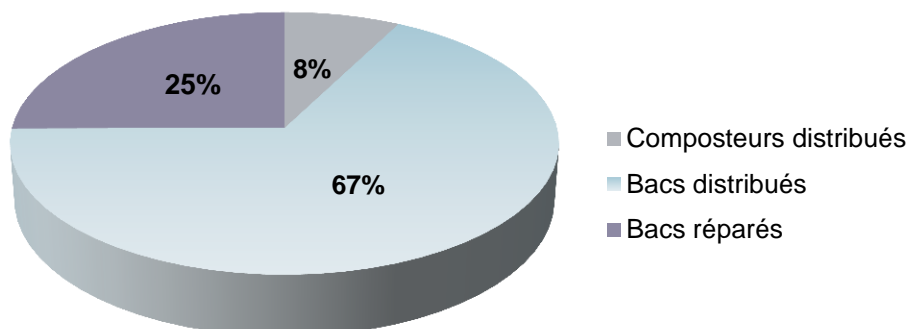
## Logistique conteneurs

Le service logistique conteneurs a réalisé 2 639 interventions sur un parc de plus de 58 000 bacs pour le secteur du Grand Belfort. 1890 bacs et 215 composteurs ont été distribués et 688 réparations ont été réalisées en 2018. C'est 50% de plus d'interventions qu'en 2017.

Cette augmentation s'explique par les nouvelles actions de communication réalisées sur le site internet du Grand Belfort qui permet aux usagers de faire des demandes de réparations ou de composteur via un formulaire mais aussi par l'augmentation du périmètre de l'agglomération de 20 communes et une meilleure implication des agents du service.



### Répartition des interventions



Afin de déployer la collecte sélective sur les 18 communes non encore équipées, une action de distribution collective de plus de 3 000 bacs jaunes a été menée en régie d'avril à juin 2018. 86% de ces bacs jaunes ont été remis aux habitants lors des journées de mise à disposition dans les communes, le reste a été distribué à domicile.

Le service logistique répond sous 7 jours à un changement de bac OM et sous 15 jours à une réparation ou un changement de bac CS afin de permettre aux usagers de pouvoir présenter leurs déchets à la collecte suivante.



Fin 2018, 165 points de regroupement accueillent 554 conteneurs enterrés répartis sur le Grand Belfort (250 cuves d'ordures ménagères, 158 cuves de collecte sélective et 146 cuves de verre).

La maintenance des conteneurs enterrés est réalisée en interne par un agent ayant effectué 50 interventions durant l'année afin d'entretenir ou de remplacer les plus défectueux.

Le service logistique est en capacité de réaliser lui-même tous les travaux de serrurerie sur les conteneurs métalliques.

## Sensibilisation des usagers

6 ambassadeurs du tri et une coordinatrice de l'équipe travaillent au quotidien à la sensibilisation des usagers sur le territoire du Grand Belfort.

Les ambassadeurs du tri ont participé aux manifestations annuelles : Belflorissimo, FIMU, Journée de l'Enfance, Eurockéennes, Festival Bel'Douce, Semi-marathon, Semaine du développement durable (Leclerc), fête de l'énergie, journée environnement Einstein, Green Week Néolia, animation « Etudiants ». Ils ont aussi réalisés des animations aux Fêtes de quartier.

Parallèlement, les ambassadeurs du tri ont participé à 14 caractérisations au centre de tri de Pfastatt, une à celui d'Aspach et mené des contrôles pédagogiques sur la qualité du contenu des bacs jaunes et bruns sur les communes du Grand Belfort.

14 mises en services de points de regroupement enterrés ont été accompagnées d'une sensibilisation en porte à porte avec distribution de sacs de pré-collecte et guides du tri.

La sensibilisation des logements collectifs en partenariat avec CITEO a permis de recouvrir plus de 762 logements sur le quartier de Dardel à Belfort et 744 logements sur le quartier des Glacis pour l'année 2018 afin d'améliorer la qualité de tri dans les bacs collectifs mais aussi dans les points d'apports volontaires.

Le partenariat avec les restos du cœur sur la collecte a été reconduit. Un chèque de 7 071 € a été remis à l'association en ce début de 2019, représentant autant de repas pour les bénéficiaires.

## 20 CHEZ NOS VOISINS

Mercredi 27 mars 2019

BELFORT Environnement

# L'opération de tri du verre rapporte 7 000 € aux Restos

Grâce à l'opération « Le verre c'est de l'argent, ne le jetez pas... Triez ! » menée par le Grand Belfort depuis cinq ans, l'association Les Restos du cœur du Territoire de Belfort bénéficie d'un beau coup de pouce. Qui plus est, record cette année.

La communauté d'agglomération Grand Belfort vient d'attribuer un don de 7 000 euros aux Restos du cœur 90 dans le cadre de l'opération « Le verre c'est de l'argent, ne le jetez pas... Triez ! ». Cette somme représente 7 000 repas. Ce partenariat existe depuis cinq ans et la collecte ne cesse de prendre de l'ampleur.

**3 142**  
C'est le nombre de tonnes récoltées, soit 10 % de plus qu'en 2017.



Entourage de Christophe Neumann (Citeo), Damien Meslot et Jacques Bonin (Grand Belfort) et de bénévoles de l'association caritative, Sylvie Feige, la présidente des Restos 90 a reçu un don record de 7 000 €.

« En trois ans, la somme est passée de 1500 € à 7 000 €, il faut continuer », motive Jacques Bonin, conseiller communautaire délégué en charge des déchets ménagers et assimilés. « Triez, c'est donner », synthétise ainsi Christophe Neumann, directeur régional Bourgogne Franche-Comté Grand Est de Citeo, entreprise qui accompagne le Grand Belfort depuis 1997 pour améliorer le dispositif de collecte ainsi que

les performances de tri des habitants, « le geste du tri est au centre de la démarche environnementale et répond à une démarche sociale en venant aider les plus démunis grâce à la distribution de repas », explique-t-il. L'entreprise permet à ses clients de l'industrie, du commerce, de la distribution et des services de grande consommation de mieux concevoir et recycler leurs emballages et papiers.

### « Mobilisation citoyenne remarquable »

Pour Damien Meslot, président du Grand Belfort, cette somme est l'association de deux beaux gestes : le tri du verre et le don. « Cette année, les utilisateurs ont fait preuve d'une mobilisation citoyenne et solidaire remarquable qui a permis de surpasser toutes les collectes précédentes. Le message n'a jamais été aussi concret. »

« Ce sont 170 000 repas que

nous avons distribués lors de cette campagne d'hiver. Nous sommes bien aidés », reconnaît Sylvie Feige, la présidente des Restos du cœur du Territoire de Belfort. « Cependant, j'ai une inquiétude avec des projets qui vont arriver en 2020, particulièrement si le FEAD (Fonds européen d'aide aux plus démunis) est livré par deux. Là on ne sait pas faire. Nous avons aussi l'inquiétude que l'état continue de se désengager ».





La troisième édition du mois du recyclage des textiles a été à nouveau réalisée en partenariat avec l'association INSERVET durant le mois de novembre.

Le prestataire Nature Buissonnière est intervenu dans 30 classes de CE2-CM1-CM2 où les élèves ont été sensibilisés au tri et à l'environnement à la demande de leurs professeurs (Bavilliers, Belfort, Bourogne, Chatenois-les-forges, Chèvremont, Cravanche, Danjoutin, Denney, Evette-Salbert, Méziré, Offemont, Roppe).



En 2018, la campagne de communication « Bien trier c'est obligé » s'est poursuivie. Cette action associée au partenariat avec les Restos du Coeur a permis d'améliorer la collecte de verre en apport volontaire de 10% par rapport à l'année 2017.



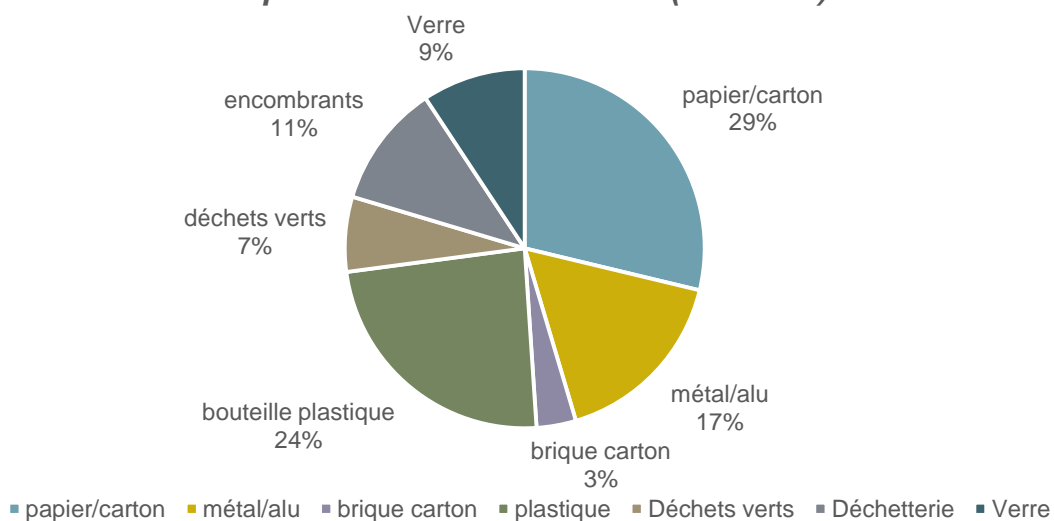
Les ambassadeurs du tri ont persévéré dans leurs actions de contrôle des bacs et de sensibilisation des usagers au respect du règlement des déchets ménagers en s'appuyant sur les erreurs de tri constatées.

Un second contrôle ultérieur de chaque commune a été réalisé dans l'année avec une nouvelle sensibilisation pouvant entraîner une verbalisation de 35€ en cas de récidive.

Plus de 4 000 bacs d'ordures ménagères ont été contrôlés en 2018. Au premier contrôle, 57% de ces bacs étaient conformes. 991 seconds contrôles ont été réalisés sur les bacs non conformes du premier contrôle, avec un résultat de conformité de 52%.

Les ambassadeurs du tri assermentés ont fait des rappels à l'ordre et des verbalisations (1% des bacs contrôlés). Une trentaine de bacs ont été bloqués du fait d'un volume de non conformités dépassant la moitié du bac, nécessitant un tri préalable par l'utilisateur avant la prochaine collecte. 42 verbalisations de dépôts sauvages ont été réalisées.

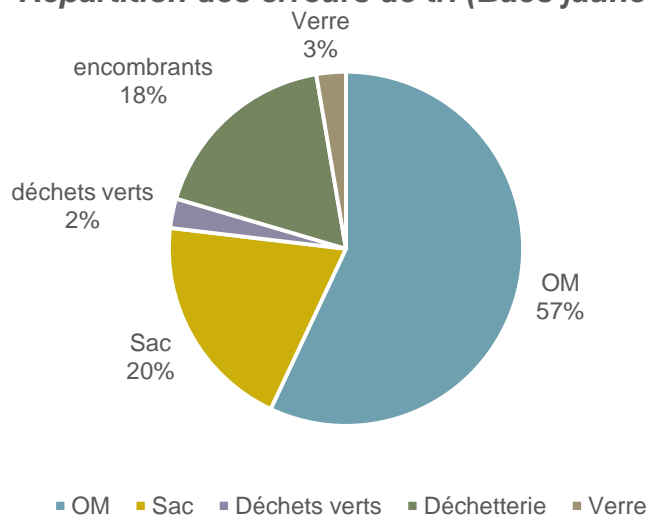
### Répartition des erreurs de tri (Bacs OM)



Sur plus de 2000 bacs de collecte sélective contrôlés lors du premier passage sur le Grand Belfort, 85% étaient conformes. Lors du deuxième passage sur les bacs détectés non conformes, les ambassadeurs du tri assermentés n'ont pas verbalisé mais sensibilisé à nouveau les quelques erreurs de tri.



### Répartition des erreurs de tri (Bacs jaunes)



### 3. Indicateurs financiers

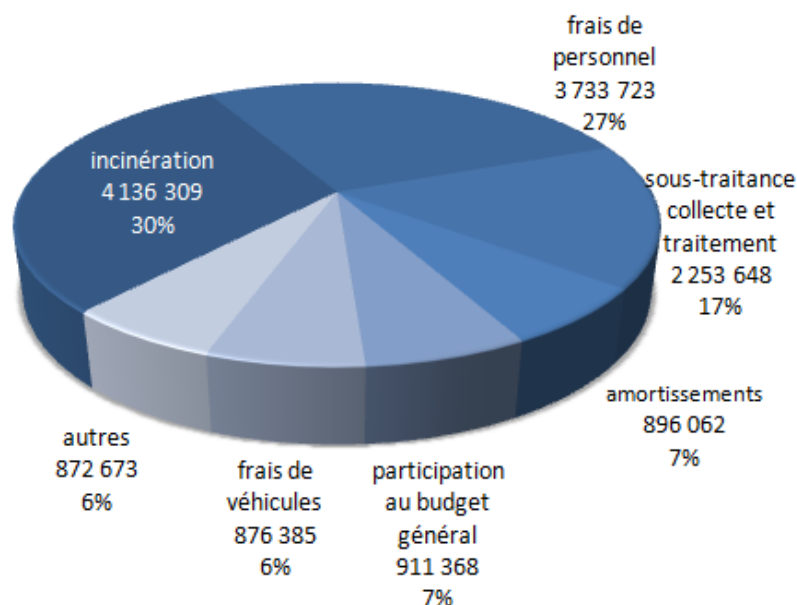
En 2018, le service de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés était géré financièrement suivant un budget annexe : tous les usagers sont assujettis à la TEOM.

Les résultats financiers de l'exercice sont les suivants :

en €TTC	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	13 680 167	14 923 425	1 243 258
Investissement	2 560 293	976 820	-1 583 473

\* dont 896 061 € d'amortissements

#### répartition des dépenses de fonctionnement (€TTC)



En 2018, l'ensemble des coûts de fonctionnement sur le périmètre Grand Belfort s'élevait à 13 680 k€TTC. Les coûts de fonctionnement 2018 sont inférieurs de près de 440 k€TTC alors qu'ils auraient dû être supérieurs de plus de 700 k€TTC. Cela s'explique par l'exercice comptable de la clôture du budget annexe déchets ménagers en 2018 qui n'a pu intégrer l'ensemble des dépenses de fonctionnement et notamment les derniers mois de facturation d'incinération et de traitement des déchets du fait du changement de modalité budgétaire entre 2018 et 2019 interdisant les rattachements. Ces dépenses sont reprises avec le résultat 2018 sur l'exercice 2019 dans le budget principal du Grand Belfort puisque le budget annexe des déchets ménagers est supprimé.

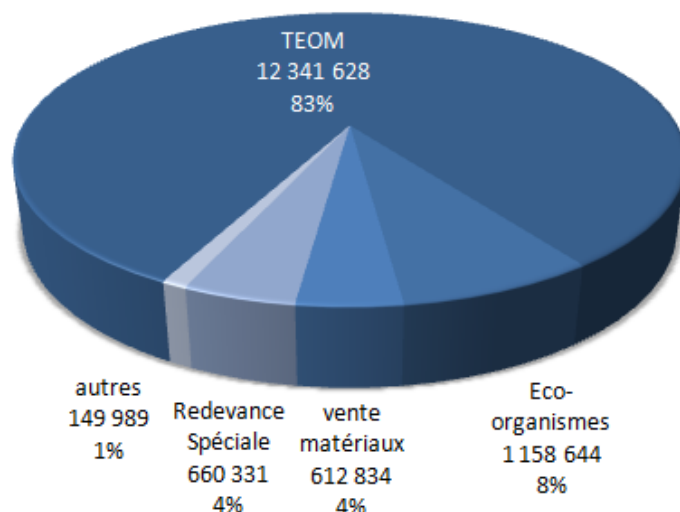
D'autre part, la totalité des emprunts du budget a été remboursée par anticipation, d'où la forte dépense en investissement. Le budget déchets ménagers n'a donc plus aucune dette à fin 2018.

La principale dépense est l'incinération des ordures ménagères et d'une fraction des encombrants. La deuxième dépense concerne les frais de personnel en augmentation de



plus de 9% par rapport à 2017, avec notamment le renforcement de l'équipe des ambassadeurs du tri, et la hausse du recours aux vacataires pour remplacer les absences.

### répartition des recettes de fonctionnement (€TTC)



La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères prélevée sur l'assiette de la taxe foncière reste la principale recette du budget (83% des recettes). Le taux est de 9,80 depuis 2016. Les aides financières des éco-organismes sont la deuxième principale recette du service, dont 1 035 k€ perçus de CITEO (anciennement Eco-Emballages), représentant à lui seul 89% de ces aides.

La Redevance Spéciale est contractée par les producteurs de déchets désirant être collectés par l'agglomération et ayant un litrage hebdomadaire supérieur à 2 250 litres, ou souhaitant des passages en plus de la fréquence de collecte mise en place. Elle est aussi appliquée aux administrations non assujetties à la TEOM. Cette recette est restée stable en 2018.

#### Montant annuel des prestations rémunérées à des entreprises sous contrat :

SCHROLL : 724 242 €HT, transfert et tri du flux multimatériaux (recyclables) et cartons de déchetteries sur le premier semestre  
 ASTECH : 293 650 €HT, Fourniture de conteneurs enterrés  
 ONYX EST : 263 389 €HT, enfouissement des déchets encombrants avec tri du plâtre, transport des gravats sur une partie de l'année, transfert et tri des cartons de déchetteries, collecte des bacs OMR sur 18 communes  
 COLLECTAL : 116 209 €HT, fourniture bacs roulants standards et pièces détachées  
 FERS ET METAUX : 93 684 €HT, filière bois  
 ALSADIS : 63 521 €HT, filière traitement des Déchets Dangereux Spécifiques  
 CNET Environnement : 56 626 €HT, lavage/entretien des conteneurs enterrés  
 CITEC ENVIRONNEMENT : 25 530 €HT, fourniture des bacs roulants operculés et pièces détachées  
 CHAMOIS : 9 840 €HT, propreté des PAV  
 NATURE BUISSONNIERE : 6 952 €HT, sensibilisation au tri des classes de CM1

Détail de la structure de coût par flux de déchets :

	FLUX DE DECHETS							Total des flux
	Ordures ménagères résiduelles		Recyclables secs des OM (hors verre)		recyclables en extension de tri plastiques	verre	Déchetteries et autres bennes	
	Porte à Porte	PAV	Porte à Porte	PAV				
<b>Tonnage (T)</b>	21 535	3 624	4 617	954	638	3 142	24 537	59 046
<b>coût complet (k€HT)</b>	6 246	958	2 039	416	271	278	2 697	12 904
<b>coût complet (k€TTC)</b>	6 647	1 027	2 136	440	282	288	2 862	13 680
<b>recettes (k€TTC) matériaux et éco-organismes</b>	0	0	1206	249	27	97	148	1 728
<b>coût aidé à la tonne (€TTC/T)</b>	309	284	201	199	399	61	111	202
<b>coût aidé à l'habitant (€TTC/hab)*</b>	77,5	52,5	12,8	7,6	32,9	1,8	25,8	113,5

*\*Ratio au nombre d'habitants concernés par le flux*

Ce tableau, extrait de la matrice des coûts présentée page suivante, récapitule les coûts de collecte et traitement de chaque flux de déchets. On peut noter une fois de plus au regard des coûts à la tonne que le tri des emballages reste plus intéressant financièrement que l'incinération des ordures.

## Matrice standard de présentation des coûts du service déchets Grand Belfort

Année 2018

Montants en IHT

		FLUX DE DÉCHETS						Total		
		Ordures ménagères résiduelles		Recyclables secs des OM (hors verre)		recyclables en extension	verre		Encombrants verts déchetterie et pàp	
		Porte à Porte	PAV	Porte à Porte	PAV	18 communes				
<b>TONNAGES</b>		21 535	3 624	4 617	954	638	3 142	24 537	59 046	
<b>Fonctionnelles</b>	Charges de structure	48 026,7	7 342,0	15 465,4	3 158,3	2 034,2	1 918,2	20 612,2	98 557,1	
	Charges liées à l'intercommunalité	444 108,3	67 892,3	143 010,4	29 205,4	18 810,6	17 738,0	190 603,7	911 368,5	
	Communication (dont prévention)	29 474,6	7 368,6	36 843,2	7 368,6	7 368,6	29 474,6	29 474,6	147 372,8	
	<b>TOTAL</b>	521 609,5	82 602,9	195 319,0	39 732,3	28 213,5	49 130,7	240 690,5	1 157 298,4	
<b>Charges</b>	<b>Techniques</b>	Prévention	4 973,1					-	4 973,1	
		Collecte	2 107 012,4	267 250,2	1 073 536,2	217 342,0	117 087,5	195 558,0	1 208 284,3	5 186 070,5
		Pré-collecte	120 424,8	137 227,0	109 614,7	78 345,8	8 227,1	71 359,4	37 915,7	563 114,5
		Collecte	1 986 587,6	130 023,2	963 921,4	138 996,1	108 860,4	124 198,7	1 170 368,6	4 622 956,0
	Transit/transport	108 622,0	16 851,7	46 165,3	9 541,4		33 067,8	108 058,8	322 307,1	
	Traitement	3 503 535,0	590 966,1	723 569,1	149 546,6	125 363,8	-	1 072 387,8	6 165 368,4	
	Conditionnement									
	Tri			680 936,0	140 735,2	125 363,8	-	35 370,6	982 405,7	
	Compostage							519 294,6	519 294,6	
	Méthanisation									
	Incinération	3 503 535,0	590 966,1	42 633,1	8 811,4			275 123,6	4 421 069,2	
	Autre valorisation matière ou énergie							105 176,9	105 176,9	
	Stabilisation de déchets organiques									
	Stockage de déchets non dangereux							122 121,0	122 121,0	
	Traitement des inertes							15 301,1	15 301,1	
	Enlèvement et traitement des déchets dangereux							67 973,3	67 973,3	
	Autres charges							-	-	
<b>TOTAL</b>	5 724 142,4	875 068,0	1 843 270,6	376 429,9	242 451,3	228 625,9	2 456 704,2	11 746 692,3		
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>6 245 751,9</b>	<b>957 670,9</b>	<b>2 038 589,5</b>	<b>416 162,2</b>	<b>270 664,7</b>	<b>277 756,6</b>	<b>2 697 394,7</b>	<b>12 903 990,7</b>	
<b>Produits</b>	<b>Industrielles</b>	Ventes de produits et d'énergie	-	-	367 081,5	75 868,0	26 774,2	75 321,5	24 267,2	569 312,4
		Matériaux			367 081,5	75 868,0	26 774,2	75 321,5	24 267,2	569 312,4
		Compost								
		Energie								
		Prestations à des collectivités extérieures								
	Autres produits	-	-	-	-	-	-	-	-	
	<b>TOTAL</b>	-	-	367 081,5	75 868,0	26 774,2	75 321,5	24 267,2	569 312,4	
	<b>Soutien</b>	Soutien accordé par les sociétés agréées Eco-Emballages, ECOFOLIO, OCAD3E			839 314,8	173 468,8	240,0	21 833,3	123 786,7	1 158 643,6
		Aides "reprises" aux investissements	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>Aides</b>	Fonctionnement & communication	-	-	-	-	-	-	-	-
Aides à l'emploi		-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>TOTAL</b>		-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>TOTAL PRODUITS</b>		-	-	<b>1 206 396,3</b>	<b>249 336,8</b>	<b>27 014,2</b>	<b>97 154,7</b>	<b>148 054,0</b>	<b>1 727 956,0</b>	
<b>Autres infos</b>	Frais de gestion pour le recouvrement des contributions								-	
	Montant de la TVA acquittée (FCTVA déduit)	400 756,2	69 692,4	97 342,8	23 437,8	10 886,0	9 825,9	164 235,4	776 176,5	
	Report de l'année précédente (+ ou -)								-	
	Contribution des usagers	6 633 889,8	915 935,1	1 949 746,7	398 025,7	258 869,0	265 651,8	2 579 840,8	13 001 959,0	
	TEOM	5 973 558,8	915 935,1	1 949 746,7	398 025,7	258 869,0	265 651,8	2 579 840,8	12 341 628,0	
	REOM									
Redevance spéciale & assimilés	660 331,0							660 331,0		
Contributions des collectivités (+ ou -)								-		

Coûts	Ordures ménagères résiduelles		Recyclables secs des OM (hors verre)		recyclables en extension	verre	Encombrants verts déchetterie et pàp	Total
Coût complet HT	6 245 752	957 671	2 038 590	416 162	270 665	277 757	2 697 395	12 903 991
Coût technique HT	6 245 752	957 671	1 671 508	340 294	243 891	202 435	2 673 127	12 334 678
Coût partagé HT	6 245 752	957 671	832 193	166 825	243 651	180 602	2 549 341	11 176 035
Coût aidé HT	6 245 752	957 671	832 193	166 825	243 651	180 602	2 549 341	11 176 035
Coût fiscal (TVA acquittée)	400 756	69 692	97 343	23 438	10 886	9 826	164 235	776 177
Coût aidé TTC	6 646 508	1 027 363	929 536	190 263	254 537	190 428	2 713 576	11 952 211
Coût imputé	6 633 890	915 935	1 949 747	398 026	258 869	265 652	2 579 841	13 001 959
coût aidé HT/T	290,0	264,3	180,3	174,8	381,9	57,5	103,9	189,3
coût aidé TTC/T	308,6	283,5	201,3	199,4	398,9	60,6	110,6	202,4
coût aidé TTC/hab (concernés)	77,5	52,5	12,8	7,6	32,9	1,8	25,8	113,5
coût aidé HT/hab (concernés)	72,8	49,0	11,5	6,6	31,5	1,7	24,2	106,1



Ce rapport est téléchargeable sur le site internet du Grand Belfort. Vous trouverez sur le site une section dédiée à la collecte des déchets, reprenant notamment les calendriers de collecte, toutes les informations nécessaires à l'utilisation des différents services de collecte. L'actualité du Grand Belfort, et notamment les rattrapages de collecte des jours fériés, y figure aussi.

Pour plus d'informations sur la collecte des déchets, rendez-vous aussi sur l'application : [belfort-official.com/belfortdechets](http://belfort-official.com/belfortdechets)

**GRAND BELFORT** > **DÉCHETS**

AGGLOMÉRATION DE BELFORT | CONSERVATOIRE | SPORTS | EAU ET ASSAINISSEMENT

Rechercher sur le site | ACCUEIL > DÉCHETS | PARTAGER SUR : f g+ t

**DÉCHETS**

La collecte des déchets ménagers représente une des grandes compétences du Grand Belfort. C'est ainsi plus de 41 000 tonnes d'ordures et déchets qui sont recyclés ou éliminés par an.

Les 53 communes sont collectées directement par les agents de la communauté d'agglomération.

**DERNIÈRE MINUTE**

Collectes normales les 8 et 30 mai  
02.05.2019

ça déborde ?  
04.01.2019

Voir tout l'agenda

**25€\***  
VOTRE THERMO COMPOSTEUR LIVRÉ À DOMICILE

HERBES | COQUILLES | FEUILLES MORTES | BRANCHAGES | ÉPLUCHURES

**CONTACT**

**GRAND BELFORT** Place d'Armes  
90020 BELFORT  
Cedex

En application du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, chaque maire doit présenter à son conseil municipal un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers » dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice (30 septembre 2018 pour l'exercice 2017). Chaque Président d'E.P.C.I. compétent en matière de collecte ou de traitement des O.M. est tenu de présenter le rapport propre à sa compétence à son assemblée délibérante avant le 30 juin. Ce document doit être disponible en lecture sur les sites internet des communes de l'EPCI.

L'objectif de ce rapport est de favoriser la transparence de la gestion publique vis-à-vis des usagers. Il s'agit donc d'un document voué à l'information. Ainsi, le rapport doit être mis à disposition du public dans les mairies dans les 15 jours suivant son adoption par le conseil municipal (cette obligation incombe aux communes de plus de 3 500 habitants ou aux E.P.C.I. dont au moins une commune dépasse cette population). Sa diffusion doit être la plus large possible. Dans tous les cas, il doit être consultable par toute personne en faisant la demande.